

Voter ?

Ben oui ya qu'une seule liste.
Mais ceux qui se présentent s'engagent à donner du temps pendant 6 ans pour le bien commun de la commune.



pour quoi faire ?

Voter est un acte citoyen pour dire à ceux pour qui on vote qu'on soutient leur engagement. Cela demande 15' pour 6 ans d'engagement.

C'est un acte citoyen important pour les élus, leur dire que l'on compte sur eux.

Voter c'est un contrat entre les citoyens et les élus qui s'engagent à mettre en œuvre ce contrat, c'est-à-dire mettre en œuvre ce qu'ils ont proposé. Après le vote il va falloir mouiller sa chemise tant pour résoudre des problèmes qui ne sont pas toujours plaisants – et pour lesquels parfois il n'y a pas de solution satisfaisante – que pour apporter des satisfactions plus visibles pour tous. *Donc on vous attend au bureau de vote et certains de vos concitoyens y passeront la journée pour vous accueillir.*

Où voter ? comme indiqué dans le précédent Direct Authou, le bureau de vote sera à l'endroit habituel : l'ancienne salle des mariages, près de l'ancienne mairie. Alors ... A tantôt 😊

Le nouveau conseil municipal vous conviera après les élections à un échange sur les objectifs qui ont été proposés

Merci à Claude Beigle

Lors de la dernière réunion le conseil municipal a décidé de lui adresser le message ci-après :

Cher Claude

Tu as accompagné Authou pendant si longtemps.

Voici pour le dernier conseil municipal dont tu fais, toujours, partie, le moment de tirer sa révérence.

Alors nous venons te dire que la roue tourne, certes, mais tu n'es pas oublié.

Merci pour ton dévouement pour Authou

Signé : Le conseil municipal qui représente l'ensemble de tes concitoyens

Les invitations du comité des fêtes

- 28 mars : repas dansant
- 24 mai : bourse aux plantes et aux vêtements
- 6 juin : journée pêche à Pont-Authou



Les œufs de Pâques

et puis le 4 avril la mairie propose aux enfants jusqu'à 11 ans une chasse aux œufs dans la cour de la mairie. Pour cela il est important d'avoir une bonne vue pour les distinguer entre les brins d'herbe et puis un large sourire pour partager ensuite un verre de l'amitié dans le hall de la mairie. Une communication

sera adressée aux parents pour confirmer l'organisation.

Au fil de l'eau

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvin (SIAEP) communique : **l'eau est tout à fait potable sans restriction pour aucune catégorie de population.** Vous trouverez une note de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en accompagnement de votre info-facture. La qualité de l'eau est définie par l'ARS et cette info facture correspond à la situation en 2024. Pour vous rassurer, nous n'avons jamais reçu de demande de restrictions d'usage de l'eau par l'ARS.

Les actions que nous avons engagées s'inscrivent dans un programme présenté en Assemblée Générale en trois phases :

- Analyser l'eau pour définir les traitements à mettre en place. En cours
- Réaliser le dimensionnement et définir les techniques de traitement, nous allons démarrer l'étude dans l'année.
- Réaliser les aménagements sur les stations pour revenir à une qualité de classe A.

Sur la question de la pluie, nous n'avons pas vu de hausse des métabolites suite à de fortes pluies.

Le suivi est renforcé par l'ARS sur l'eau distribuée et par le syndicat sur les eaux en sorties de captages / forages sur les métabolites et les analyses ne montrent pas de dégradation de la qualité d'eau. L'objectif de notre message est d'être rassurant car les résultats pour l'année 2024 ainsi transmis par l'ARS peuvent être inquiétants.

Réunion du conseil communautaire du 2 mars 2026

29 délibérations ont été présentées ; ont été votés et approuvés les éléments suivants :

- compte financier unique 2025 (compte de résultat financier)

en Millions d'€	Fonctionnement			Investissements	
	Dépenses réalisées	solde de l'exercice	% des recettes	dépenses	recettes
Budget principal	25,3 M€	+1,6 M€	6%	5,9 M€	6,1 M€
Budget annexe assainissement collectif	3,0 M€	-0,1 M€	0%	3,2 M€	6,3 M€
B. annexe assainissement non collectif	0,3 M€	-0,1 M€	-26%	0 M€	0,1 M€
B. annexe Budget à vocation économique	0,3 M€	-0,0 M€	-12%	0,4 M€	0,4 M€
B annexe Pole santé libéral Ambulatoire	0,1 M€	0,0 M€	+23%	0,1 M€	0,5 M€

- taux de fiscalité 2026 : les taux de fiscalité de 2025 sont maintenus grâce aux efforts de gestion
- taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations : cette taxe couvre les dépenses annuelles prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement, pour 2026, 600 000 €
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026 : le taux de 2025, 11,8% est maintenu
- autorisation de programme pour les travaux du clos normand au titre de 2026 : 3,9 M€
- budget 2026 compte financier unique (compte de résultat financier)

en Millions d'€	Fonctionnement				Investissements (reste à réaliser + nouveau)	
	Dépenses	Recettes 2026	Reports antérieurs	Recettes totales	Dépenses	Recettes
Budget principal	29,9 M€	25,1 M€	4,8 M€	29,9 M€	11,0 M€	11,0 M€
Budget annexe assainissement collectif	4,4 M€	4,0 M€	0,4 M€	4,4 M€	4,4 M€	4,4 M€
B. annexe assainissement non collectif	0,5 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,5 M€	0,3 M€	0,3 M€
B. annexe Budget à vocation économique	0,5 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,5 M€	0,3 M€	0,3 M€
B. annexe Pole santé libéral Ambulatoire	0,3 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,3 M€	1,1 M€	1,1 M€

- fonds de concours : accordés aux communes de Brestot, Corneville sur Risle et Le Perrey pour leurs projets
- règlement d'attribution de subventions aux associations
- tenue des séances du conseil communautaire : dans tout lieu de l'une des communes membres, si les conditions matérielles ou d'accueil du public le permettent.
- effectifs : avancement de grade à compter du 1er avril 2026 pour 11 agents et ajustements divers
- règlement intérieur de la collectivité : ajustement au code du travail sur les ASA (autorisations spéciales d'absence),
- Natura 2000 projets d'extension d' « Estuaire de la Seine » et « Estuaire et marais de la basse Seine » : la concertation avec les communes concernées étant insuffisante, la demande de la DREAL n'est pas votée,
- partenariat avec la Mission Locale Ouest Eure (MILOE) : reconduit au taux de 1,15€ par habitant et par an ; la MILOE accompagne les jeunes de 16 à 25 ans en projet d'insertion sociale et professionnelle en partenariat avec des acteurs locaux de la Jeunesse, en s'appuyant sur France Services, entreprises, professionnels du milieu social
- convention partenariale 2026 avec la Maison Pour Tous de Montfort sur Risle : définit les conditions financières, d'organisation et les objectifs liant la MPT et la CCPAVR, pour les actions petite enfance, parentalité, enfance et jeunesse, en intégrant les préconisations du rapport d'audit conduit par un cabinet mandaté par la CCPAVR

A la fin de cette réunion du conseil communautaire, Francis Courel a tenu à remercier ceux qui s'étaient investis au travers du bureau dans la gestion de la communauté de communes, et notamment ceux qui ont décidé de ne pas se représenter, Gérard Platel et Marie-Jean Douyère. Francis Courel a été particulièrement remercié pour avoir tenu les rênes de la communauté et pour l'ensemble de sa vie d' élu au service de ses concitoyens.

Délibérations de la réunion du conseil municipal du 20 février

- limites de l'agglomération du village d'Authou : des points pour positionner les panneaux d'entrée et sortie du village ont été définis route de Livet, route de Brétigny et chemin du bois. il faut maintenant obtenir des devis.
- encaissement des chèques suite à vente de matériel : le conseil autorise la mairie à recevoir des chèques
- contrat avec une agence immobilière pour gérer une location de bien communal: le maire est autorisé à signer
- vente de la maison et de la parcelle adjacente, route du Village : le conseil autorise la vente conjointe
- rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées de la CCPAVR) : le rapport est approuvé ainsi que les attributions provisoires 2026

Et puis nous accueillons depuis la fin de 2025, Elowen, notre nouvelle secrétaire de mairie 😊